Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260310-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le cinq mars, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-03-10
Modification du tableau des effectifs

Date de convocation du Conseil municipal :
18 février 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. LEROY	procuration à	M. SALAÜN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme BIDEAU

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260310-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-03-10

Ressources humaines

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rédacteur : Bernard Herroux
Rapporteur : Maxime Herlédan

Afin de prendre en compte les évolutions statutaires de certains agents, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

1. Avancements de grade :

Création des grades suivants :

- Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 30/35ème (2 postes) ;
- Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 32/35ème ;
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28/35ème ;
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 33/35ème ;
- Chef de service de police municipale principal de 2ème classe.

Suppression des grades suivants :

- Adjoint d'animation à temps non complet 30/35ème (2 postes) ;
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 32/35ème ;
- Adjoint technique à temps non complet 28/35ème ;
- Adjoint technique à temps non complet 33/35ème ;
- Chef de service de police municipale.

L'incidence financière annuelle des avancements de grade s'élève à 1 500 €.

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 26 février 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance

Caroline Bideau

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Stéphane Roudaut